

Euribor In Fine

Mars 2026

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels ainsi qu'aux investisseurs professionnels.

Communication à caractère promotionnel.

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie¹ et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, ci-après le « titre » ou le « produit ».

La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Code ISIN_ FR1459ABA748

Durée d'investissement conseillée_ 12 ans (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur).

Période de commercialisation_ Du 21/11/2025 au 31/03/2026 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/03/2026.

Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».

Éligibilité_ Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel – « PERIn »). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIn, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Titre de créance émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd². L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de son Garant.

PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE.

1. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur effective. Les risques associés à ce titre sont détaillés dans cette brochure.

2. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

.Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais d'une indexation du produit au taux EURIBOR 3 MOIS. Le remboursement du produit «Euribor In Fine Mars 2026» est conditionné à l'évolution de ce taux.

Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial à la date d'échéance quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 3 MOIS, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte baisse du marché de taux. (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,93%).

Le produit « Euribor In Fine Mars 2026 » présente les caractéristiques suivantes :

- À l'échéance et en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'émetteur préalable, **un remboursement du capital initial**, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 3 MOIS¹ à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- **Un mécanisme de remboursement anticipé possible chaque trimestre dès le 4ème trimestre au gré de l'émetteur** après une période de notification aux investisseurs de 5 jours ouvrés. **En cas de rappel l'investisseur reçoit le capital initial, les coupons mis en mémoire ainsi qu'un dernier coupon au titre du trimestre écoulé.**
- **Un coupon conditionnel trimestriel de 1,75%** sera mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas si, à la date de constatation trimestrielle, du trimestre 1 au trimestre 48, le taux EURIBOR 3 MOIS¹ est **inférieur ou égal à 2,90%**, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,93%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/03/2026 et la date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « **capital** » et « **capital initial** » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Euribor In Fine Mars 2026 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/03/2026 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Euribor In Fine Mars 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Euribor In Fine Mars 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

¹ Le taux EURIBOR 3 MOIS est observé aux dates de constatation trimestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

. Avantages & Inconvénients

Avantages

- À l'issue des trimestres 1 à 47, si le taux EURIBOR 3 MOIS¹ est inférieur ou égal à 2,90%, un coupon trimestriel de 1,75% sera mis en mémoire et versé soit à la date d'échéance, soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas. Soit un Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 7,00%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net³ maximum de 5,93%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et qu'à la date de constatation finale le taux EURIBOR 3 MOIS¹ est inférieur ou égal à 2,90%, l'investisseur reçoit, le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 1,75% au titre du trimestre 48, ainsi que les coupons conditionnels mis en mémoire. Sinon, l'investisseur reçoit, le capital initial ainsi que les coupons conditionnels mis en mémoire. Le Taux de Rendement Annuel Brut² maximum est alors de 5,21% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 4,16%.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
Si le taux EURIBOR 3 MOIS¹ est strictement supérieur à 2,90% :
- À chaque date de constatation, du trimestre 1 au trimestre 47, le coupon conditionnel au titre du trimestre observé n'est pas mis en mémoire.
- À la date de constatation finale, au trimestre 48, le coupon conditionnel pour ce trimestre n'est pas versé.
- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à son gré à l'issue des trimestres 4 à 47 et ce indépendamment des conditions de marché.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé au gré de l'émetteur du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Goldman Sachs (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**

Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux EURIBOR 3 MOIS¹

1. Le taux EURIBOR 3 MOIS est observé aux dates de constatation trimestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
2. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liée, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
3. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

. Détail du mécanisme de remboursement .

MÉCANISME DE SÉCURISATION DU COUPON CONDITIONNEL_

À partir du trimestre 1 à 48, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, le produit met en mémoire :

Un coupon conditionnel trimestriel de 1,75%, si le taux EURIBOR 3 MOIS est inférieur ou égal à 2,90%.

Versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas

Sinon, si le taux EURIBOR 3 MOIS est **strictement supérieur à 2,90%**, le coupon conditionnel dû au titre du trimestre n'est pas mis en mémoire.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR_

À l'issue des trimestres 4 à 47, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation

L'investisseur sera alors notifié 5 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Le capital Initial

+

Les coupons conditionnels mis en mémoire

(Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 7,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 5,93%)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE_

À la date d'échéance, si le remboursement anticipé au gré de l'émetteur n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et si le taux EURIBOR 3 MOIS est inférieur ou égal à 2,90%, l'investisseur reçoit :

Le capital initial

+

Le dernier coupon conditionnel dû au titre du trimestre 48

+

Les coupons conditionnels mis en mémoire

(Taux de Rendement Annuel Brut maximum² de 5,21% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 4,16%)

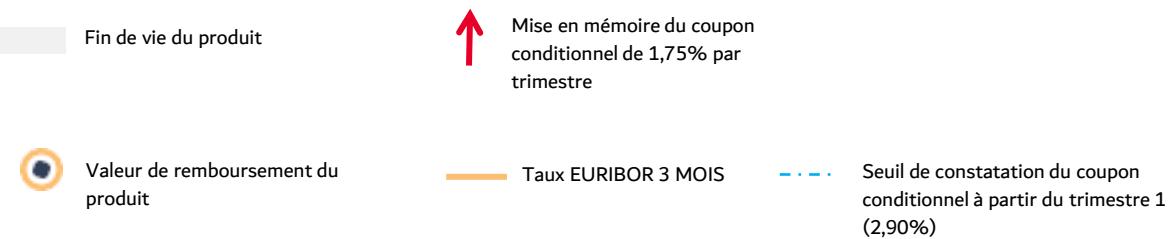
Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé au gré de l'émetteur du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

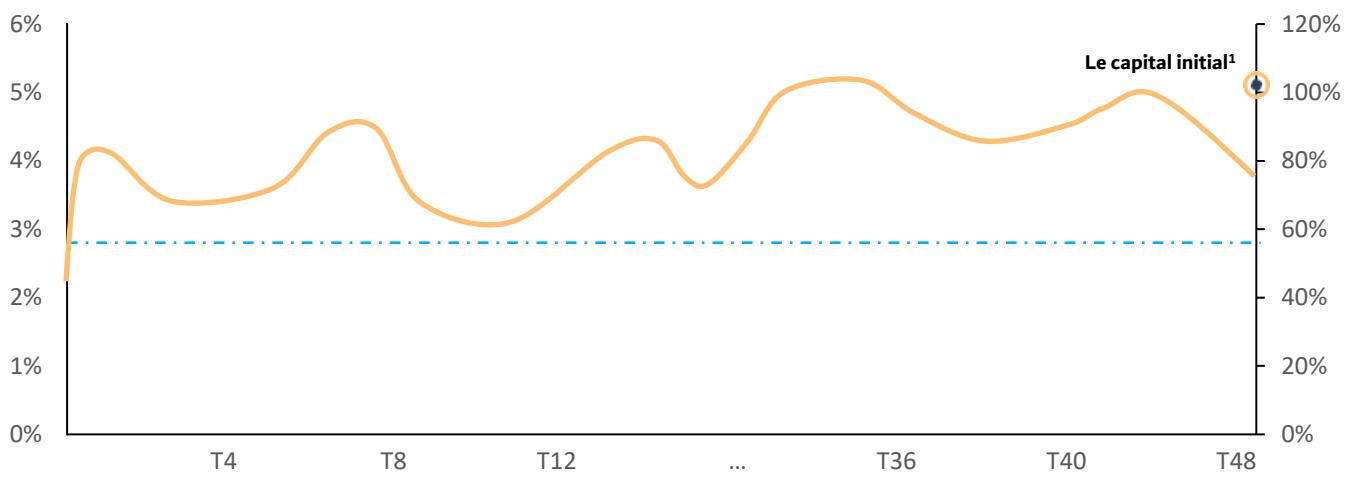
2. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liée, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

3. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

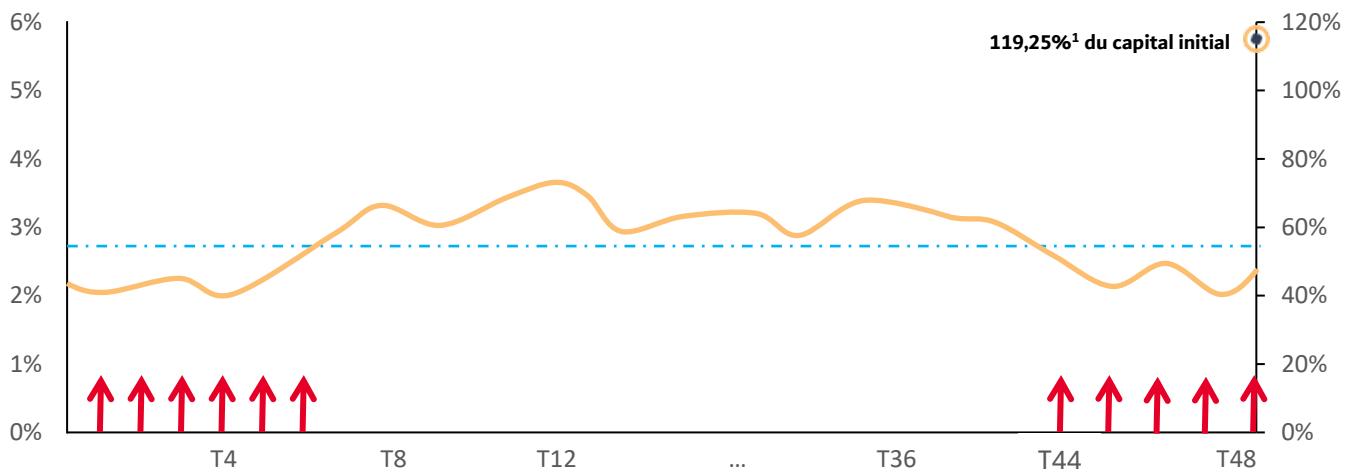
Illustrations



SCÉNARIO Défavorable : Le taux EURIBOR 3 MOIS est supérieur à 2,90% durant toute la durée de vie de produit



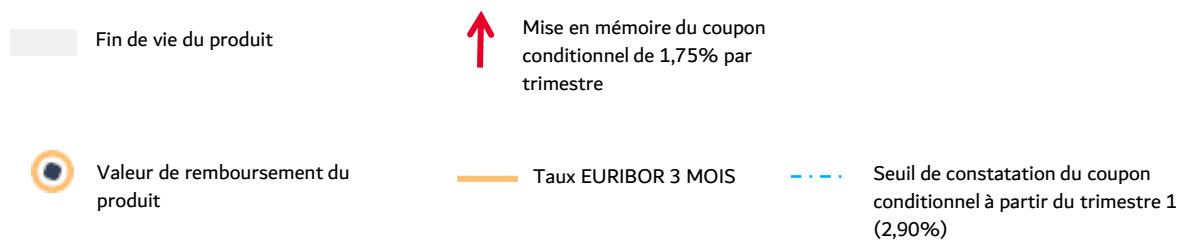
SCÉNARIO Médian : L'émetteur ne rappelle pas le produit et l'EURIBOR évolue autour de 2,90%



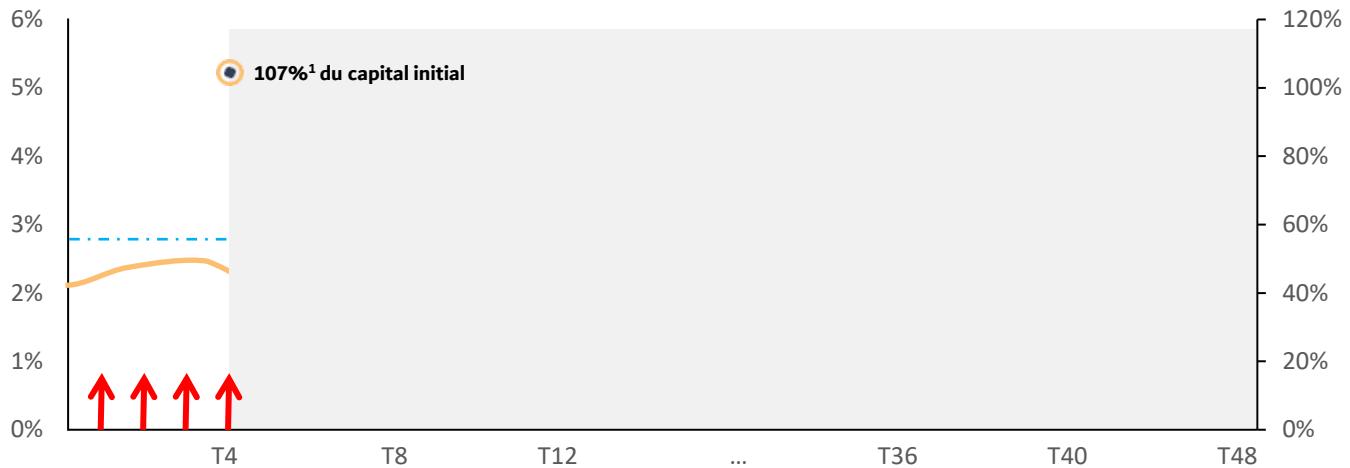
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

1. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liée, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélevements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

. Illustrations



SCÉNARIO Favorable : Illustration du mécanisme d'activation du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue du trimestre 4



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

1. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liée, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélevements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

• Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO Défavorable: L'EURIBOR 3 MOIS reste supérieure ou égale à 2,90% tout au long de la vie du produit

- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 1 au trimestre 48, le taux EURIBOR 3 MOIS est strictement supérieur à 2,90%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces trimestres.**
- À la date de constatation finale, le taux EURIBOR 3 MOIS est strictement supérieur à 2,90% (soit 3,50% dans cet exemple). L'investisseur reçoit¹ alors, à la date d'échéance, le capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors de 0,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de -1,00%.

SCÉNARIO Médian : L'émetteur ne rappel pas le produit et l'EURIBOR évolue autour de 2,90%

- À l'issue des trimestres 1 à 6, le niveau du Taux EURIBOR 3 MOIS est inférieur ou égal à 2,90%. Le produit met alors en mémoire un coupon conditionnel de 1,75% au titre de chacun de ces trimestres.
- À l'issue des trimestres 7 à 43, le niveau du Taux EURIBOR 3 MOIS est supérieur à 2,90%. Le produit ne met aucun coupon conditionnel en mémoire au titre de chacun de ces trimestres.
- À l'issue des trimestres 44 à 47, le niveau du Taux EURIBOR 3 MOIS est inférieur ou égal à 2,90%. Le produit met alors en mémoire un coupon conditionnel de 1,75% au titre de chacun de ces trimestres.
- À l'issue du trimestre 48, le niveau du Taux EURIBOR 3 MOIS est inférieur ou égal à 2,90%. L'investisseur reçoit¹ alors à la date d'échéance le capital initial ainsi que la somme des coupons conditionnels mis en mémoire et le dernier coupon, soit 119,25% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors de 1,48% ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 0,46%.

SCÉNARIO FAVORABLE : l'Émetteur rappelle le Titre de Crédit à son gré au trimestre 4

- À l'issue des trimestres 1 à 4, le niveau du Taux EURIBOR 3 MOIS est inférieur ou égal à 2,90%. Le produit met alors en mémoire un coupon conditionnel de 1,75% au titre de chacun de ces trimestres.
- À l'issue du trimestre 4, l'émetteur décide de son propre gré de rembourser le produit par anticipation, l'investisseur reçoit¹ alors à la date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur correspondante, le capital initial ainsi que la somme des coupons conditionnels, soit 107,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors de 7,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 5,93%.

1. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

2. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

. Présentation du sous-jacent

Zoom sur le taux EURIBOR 3 MOIS _

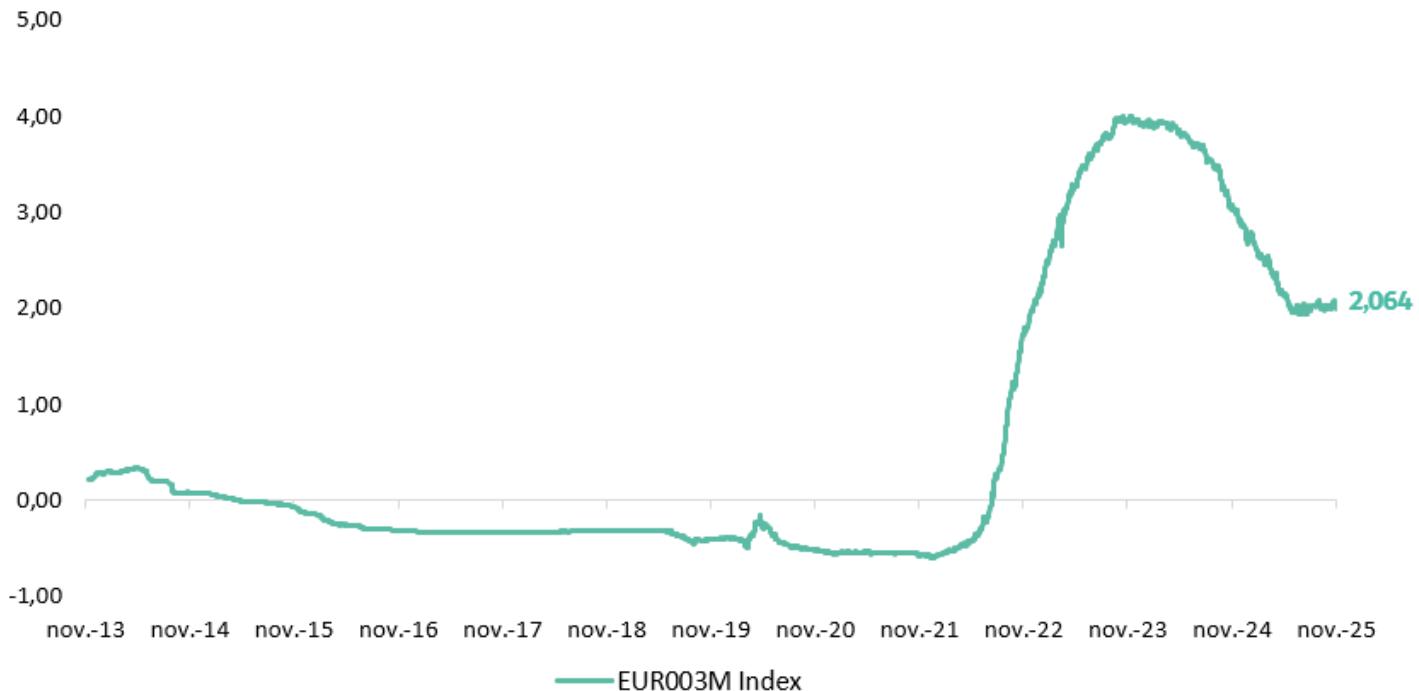
Le taux EURIBOR (« Euro Interbank Offered Rate ») est l'un des principaux taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro. Il s'agit du taux moyen auquel les banques peuvent obtenir des fonds sur le marché des prêts interbancaires à court terme et en euros.

Le taux d'intérêt EURIBOR à 3 mois est le taux d'intérêt auquel une sélection de banques européennes se prêtent des fonds libellés en euros et dont les emprunts ont une échéance de 3 mois.

Pour plus d'informations sur le taux EURIBOR 3 MOIS, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/2xERB3MOIS/>

Niveaux historiques du taux EURIBOR 3 MOIS _



Source : Bloomberg, au 14/11/2025. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÉRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques financières

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur.
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant de la formule et des sommes dues	The Goldman Sachs Group, Inc., (A2 (Moody's) / BBB+ (Standard & Poor's) / A (Fitch)). Notations en vigueur au 14/11/2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.
Devise	EUR
Code ISIN	FR1459ABA748
Sous-jacent	Taux EURIBOR 3 MOIS (tel qu'observé à 11h00 du matin, heure de Bruxelles sur la Page Reuters "EURIBOR3MD"; Code Bloomberg : EUR003M Index).
Éligibilité	Éligibilité_ Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel – « PERIn »). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIn, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
Offre au Public	France, dispensé de l'obligation de publier un prospectus
Protection du capital	Protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale.
Montant d'émission	EUR 30 000 000
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	21/11/2025
Date d'échéance	31/03/2038
Période de commercialisation	Du 21/11/2025 au 31/03/2026 Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/03/2026.
Dates de versement du coupon conditionnel	Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de constatation de mise en mémoire du coupon conditionnel	23/06/2026 ; 23/09/2026 ; 23/12/2026 ; 22/03/2027 ; 23/06/2027 ; 23/09/2027 ; 24/12/2027 ; 24/03/2028 ; 23/06/2028 ; 25/09/2028 ; 21/12/2028 ; 23/03/2029 ; 25/06/2029 ; 24/09/2029 ; 20/12/2029 ; 25/03/2030 ; 24/06/2030 ; 23/09/2030 ; 20/12/2030 ; 24/03/2031 ; 23/06/2031 ; 22/12/2031 ; 22/03/2032 ; 23/06/2032 ; 23/09/2032 ; 24/12/2032 ; 24/03/2033 ; 23/09/2033 ; 23/12/2033 ; 24/03/2034 ; 23/06/2034 ; 25/09/2034 ; 21/12/2034 ; 22/03/2035 ; 25/06/2035 ; 24/09/2035 ; 20/12/2035 ; 24/03/2036 ; 23/06/2036 ; 23/09/2036 ; 22/12/2036 ; 24/03/2037 ; 23/06/2037 ; 23/09/2037 ; 23/12/2037 ; 24/03/2038.
Dates de constatation du rappel anticipé au gré de l'émetteur	22/03/2027 ; 23/06/2027 ; 23/09/2027 ; 24/12/2027 ; 24/03/2028 ; 23/06/2028 ; 25/09/2028 ; 21/12/2028 ; 25/03/2029 ; 25/06/2029 ; 24/09/2029 ; 20/12/2029 ; 25/03/2030 ; 24/06/2030 ; 23/09/2030 ; 20/12/2030 ; 23/03/2031 ; 23/06/2031 ; 23/09/2031 ; 22/12/2031 ; 22/03/2032 ; 23/06/2032 ; 23/09/2032 ; 24/12/2032 ; 24/03/2033 ; 23/06/2033 ; 23/09/2033 ; 23/12/2033 ; 23/03/2034 ; 23/06/2034 ; 25/09/2034 ; 21/12/2034 ; 25/03/2035 ; 25/06/2035 ; 24/09/2035 ; 20/12/2035 ; 24/03/2036 ; 23/06/2036 ; 23/09/2036 ; 23/12/2036 ; 23/03/2037 ; 23/06/2037 ; 23/09/2037 ; 23/12/2037
Dates de remboursement anticipé au gré de l'émetteur	31/03/2027 ; 30/06/2027 ; 30/09/2027 ; 31/12/2027 ; 31/03/2028 ; 30/06/2028 ; 02/10/2028 ; 02/01/2029 ; 03/04/2029 ; 02/07/2029 ; 01/10/2029 ; 31/12/2029 ; 01/04/2030 ; 01/07/2030 ; 30/09/2030 ; 31/12/2030 ; 31/03/2031 ; 30/06/2031 ; 30/09/2031 ; 31/12/2031 ; 31/03/2032 ; 30/06/2032 ; 30/09/2032 ; 31/12/2032 ; 31/03/2033 ; 30/06/2033 ; 30/09/2033 ; 31/12/2033 ; 02/01/2034 ; 31/03/2034 ; 30/06/2034 ; 02/10/2034 ; 02/04/2035 ; 02/07/2035 ; 01/10/2035 ; 31/12/2035 ; 31/03/2036 ; 30/06/2036 ; 30/09/2036 ; 31/12/2036 ; 31/03/2037 ; 30/06/2037 ; 30/09/2037 ; 31/12/2037
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page suivante.
Commission de vente	Une commission de vente de 1% par an maximum et une commission de vente continue sera versée périodiquement à une ou plusieurs parties par Goldman Sachs International ou l'un de ses affiliés (collectivement, « GS ») dans le cadre de cette transaction. La commission de vente continue sera calculée périodiquement jusqu'à un maximum annuel de 0,20% et mise à l'échelle en fonction du dernier cours disponible du titre, tel que déterminé par l'Émetteur. Si ce prix n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit, ce montant sera déterminé par l'Émetteur.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Goldman Sachs International, Londres, GB
Double valorisation	Bloomberg, REUTERS, Six Telekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Valorisation Externe	Sur instruction, l'Émetteur mettra en œuvre des moyens raisonnables afin d'engager une tierce partie indépendante (la « Tierce Partie ») pour qu'elle fournit des valorisations bi-mensuelles (« Valorisations Indépendantes ») directement à la partie qui les sollicite. La Tierce Partie, à la Date d'Émission, sera Refinitiv.

. Informations importantes

Facteurs de risque

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvenabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des indice) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

Disponibilité du Prospectus

Le titre de créance « Euribor In Fine Mars 2026» décrit dans le présent document fait l'objet de «Conditions Définitives» (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 19 décembre 2024), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 21/11/2025 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gsprivips.eu.

Autres informations importantes

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélevements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur et/ou le Garant paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÉMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout montant que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 214,9963 « U.S. SECURITIES ACT OF 214,9963 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



www.silex-partners.com

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

LONDRES

SILEX Finance _ 32 rue de Monceau, 75008 PARIS _ +33 1 83 75 72 77 _ silexfi@silex-partners.com

Disclaimer

Article promotionnel. Ce document ainsi que toute information y afférente sont destinés à être distribués uniquement aux personnes concernées. Le destinataire ne doit ni modifier, ni le copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs potentiels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés. Les sociétés de gestion mentionnées dans ce document le sont à but purement illustratif. Les instruments financiers présentés sont utilisés à titre d'exemple. SILEX ne conseille ni n'incite en aucune manière à l'investissement dans les produits financiers présentés dans ce document. © 2025 SILEX FINANCE Tous droits réservés.